



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS 2

2022

Le 18 Juillet 2022 - Golf du Perche



Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

1- Conditions de participation.

Compétition ouverte aux joueurs et joueuses licencié(e)s dans un club de l'Eure et Loir **classé(e)s en seniors 2 en 2022 par la Fédération Française de Golf (65 ans et plus)**.

Titulaires de la licence FF Golf 2022 et du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition valable pour 2022 et enregistré auprès du club ou de la fédération ; ou, si le certificat médical a été fourni en 2020 ou 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Le comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueurs/joueuses titulaires du Médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : Yes ».

2- Formule de jeu.

Ce championnat vétérans se jouera en Score Maximum (double bogey).

Marque de départ :

- Messieurs : Jaune.
- Dames : Rouge.

3- Engagements et inscriptions.

Engagement (Parcours, droit de jeu, seau de balles) fixé à :

- Abonné(e)s du club recevant : Gratuité.
- Non abonné(e)s du golf recevant : 35 €.

Repas optionnel (à réserver lors de l'inscription) : 25 €.

Inscription au plus tard : 14/07/2022 via le formulaire d'inscription en ligne du CD28-FFG ou par mail sur inscription@comitegolf28.fr

4- Déroulement de la compétition.

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole à la clôture des inscriptions de la compétition.

Départs dans l'ordre des index.

5- Classements.

Classement Messieurs et Dames en stroke play score maximum brut.

6- Comportement.

Le code de comportement figurant dans les règles locales et fédérales s'applique intégralement à la compétition.

7- Prix.

Médailles et lots pour les podiums (Messieurs et Dames).

En cas d'égalité, le départage se fera le dernier trou, puis, si nécessaire sur le ou les précédents.

8- Comité d'épreuve.

Sur nécessité, le comité d'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

La composition du comité est la suivante pour la compétition :

- *Un représentant du comité départemental,*
- *L'arbitre et l'OEC désigné par le comité départemental,*
- *Un représentant du golf et/ou du club accueillant la journée de compétition.*

9- Divers.

- **Stricte application des règles sanitaires en vigueur à chacun des tours de la compétition.**